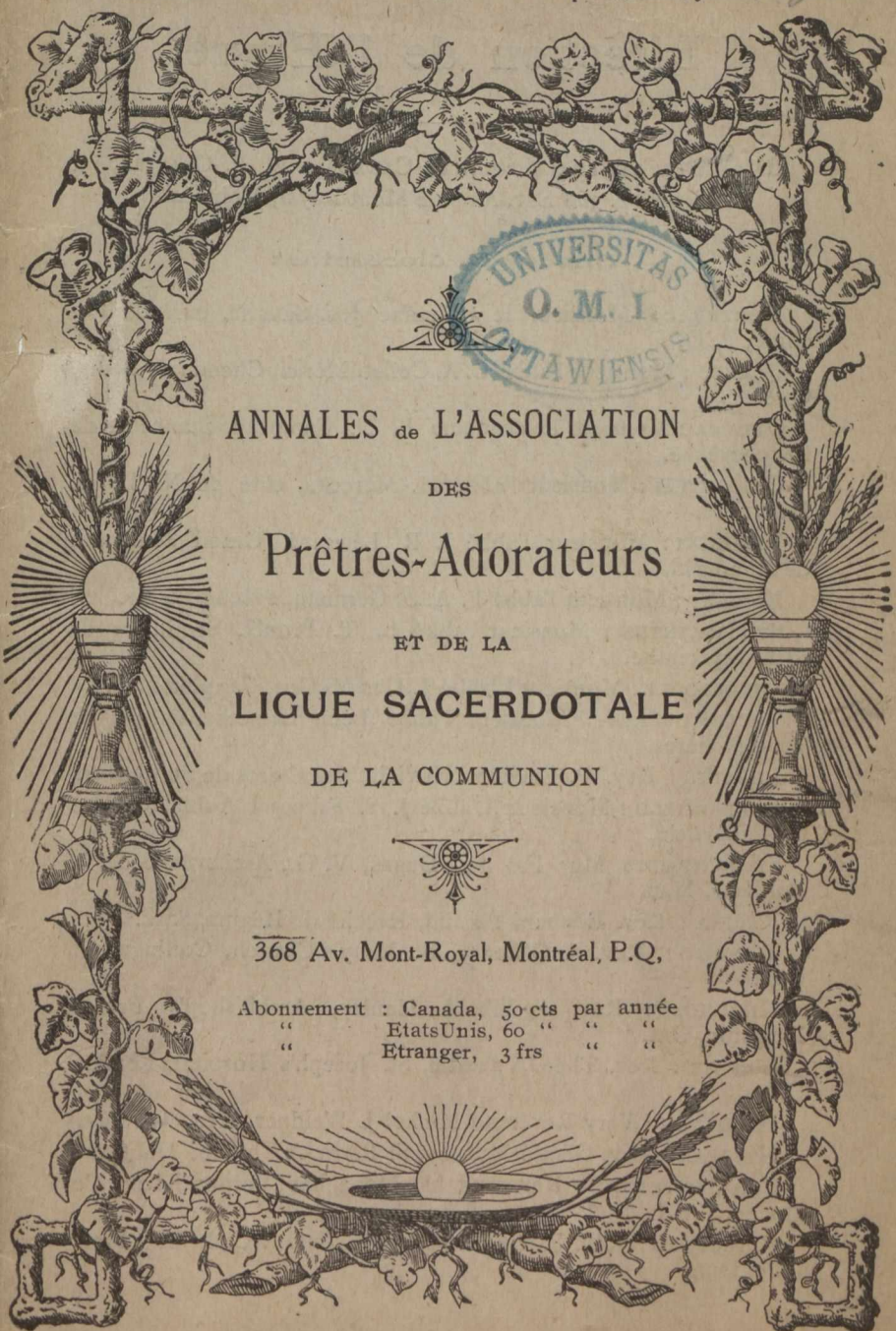


montré 13-10-11-12

XVIème année

No. 1

1 Montréal, Janvier, 1913.



ANNALES de L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION

368 Av. Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année
 " Etats Unis, 60 " " "
 " Etranger, 3 frs " "

Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER,
Directeur, 368 EST, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

MONTRÉAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de Lachine, P. Q.

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Mérici, Chemin St Louis, Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur l'abbé J. R. Léonard, Grand Séminaire de Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

SHERBROOKE : Monsieur l'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

JOLIETTE : Rév. P. Foucher, Noviciat des Clercs de St Viateur.

VALLEYFIELD : Monsieur l'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface, Man.

RÉGINA : Rév. Edouard Pacaud, Evêché de Régina, Sask.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London, Ont.

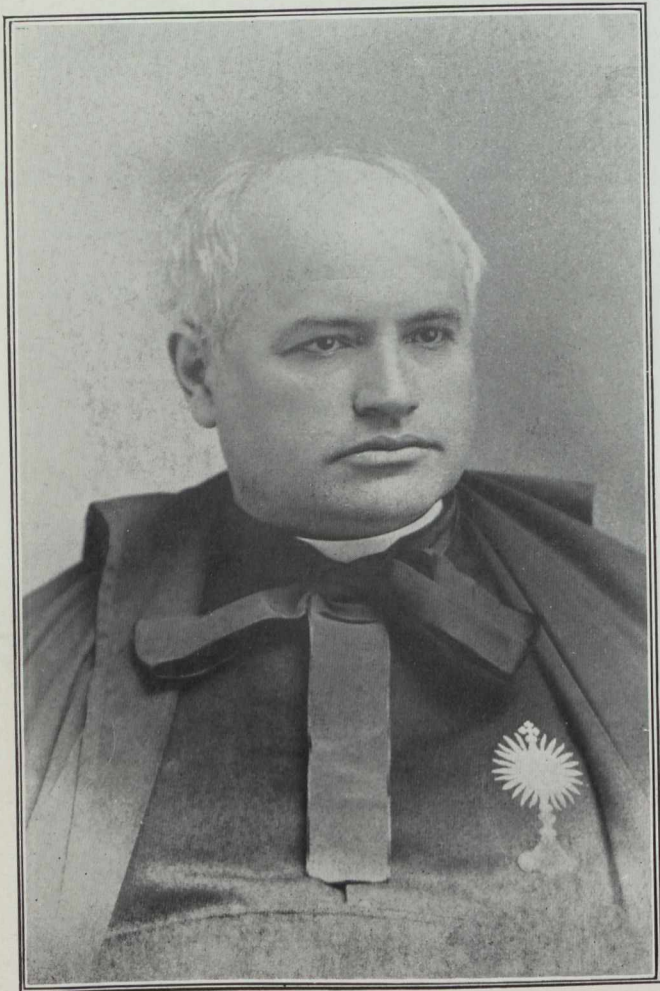
HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P.E.I.

PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peterboro, Ont.

DON
II
M. JOSEPH ARCESI




Le T. R. P. Louis Estèvenon
Supérieur général de la Congrégation du Très Saint Sacrement,
Décédé à Rome, le 25 Décembre, 1912.

XVIème année, No. 1


Montréal,

Janvier 1913.

ANNALES
DE
L'ASSOCIATION
DES



PRETRES-ADORATEURS



ET DE LA
LIGUE SACERDOTALE
DE
LA COMMUNION.



ANNEE 1913.



A LA MÉMOIRE

DU

G. R. Père Louis Estèvenon.

Docteur en théologie,
 Supérieur général
 de la Congrégation du Très Saint Sacrement,
 Fondateur et premier Supérieur de notre maison de Montréal,
 né à Saint-Sauveur (France), le 1er mars 1851,
 décédé à Rome dans la paix du Seigneur,
 le 25 décembre 1912.

Louis Estèvenon naquit à Saint-Sauveur de Peyres, diocèse de Mende (France), le 1^{er} mars 1851. Il fit ses études au petit Séminaire de Marvejols, et, avant même de les terminer, notre Congrégation venant à peine d'être fondée par le Vénérable Pierre-Julien Eymard, cédant à l'attrait de sa tendre piété envers la très sainte Eucharistie, sans hésiter, il entra au Noviciat des Religieux du T. S. Sacrement, à Saint-Maurice, près Paris. Il compléta ses études à Rome et en revint docteur en théologie et licencié en droit canon.

Le 19 mars 1875 il reçut l'ordination sacerdotale. Le véritable esprit religieux dont il était animé et qui déjà reflétait si bien l'esprit du Fondateur le désigna dès lors à l'attention des Supérieurs comme éminemment propre à former nos jeunes religieux à la vocation eucharistique. C'est pourquoi on lui confia la charge délicate de Maître des novices. Il fut dès ce moment, et un peu plus tard comme Consulteur général, intimement mêlé à l'organisation de l'Institut naissant, pour l'orientation de sa vie intime. Il avait si bien approfondi l'esprit et la doctrine du vénérable Fondateur qu'il sut les défendre et les maintenir avec succès, à plusieurs reprises.

En 1890 il vint fonder notre Maison de Montréal dont il fut le supérieur pendant les dix premières années. Sous son impulsion l'œuvre eucharistique prit les développements que nous lui connaissons. Il déploya en effet, durant ces dix années, les heureuses qualités de Supérieur dont Dieu l'avait doué, soit pour communiquer à ses Religieux le véritable esprit de l'Institut, soit pour cultiver la piété eucharistique dans les âmes qu'attirait la grâce de l'Exposition perpétuelle.

Il prêcha par ses exemples les vertus qui conviennent à tout serviteur de l'Eucharistie. Notons sa fidélité à l'adoration, jusqu'à ses derniers jours où sa santé, épuisée par des travaux absorbants, lui occasionnaient des fatigues excessives ; le prie-Dieu restait parfois baigné de ses sueurs. Nombreux sont les heureux témoins qui ont admiré sa profonde piété pendant qu'il offrait le saint sacrifice de la messe : son maintien, l'accent de sa voix, l'onction touchante qui accompagnait sa récitation du *Pater* où se trahissaient sa foi et son amour, son recueillement pendant qu'il distribuait aux fidèles les saintes hosties de la communion, hosties sûr lesquelles se fixaient ardemment ses regards : tout en lui excitait la dévotion et prêchait l'amour du T. S. Sacrement.

Il n'était pas moins édifiant dans la récitation de son office, tout pénétré de la pensée de Dieu et de l'objet de sa prière.

Tous se souviennent de son zèle et de son assiduité au confessionnal. Mais son caractère dominant fut la bonté, bonté extrême, fruit de sa profonde humilité "*mitis et humilis corde.*" Sa douceur, sa modestie, sa droiture, sa noble figure franche et toujours épanouie, où transpirait toute son âme, lui gagnèrent les sympathies de nombreux amis, qu'il attachait facilement encore plus aux œuvres de l'Institut qu'à sa propre personne. Les prêtres surtout étaient l'objet de son estime et de sa vénération ; pour eux son visage s'épanouissait deux fois, et il les accueillait avec une affabilité des plus cordiales : ainsi se sont établis ces liens de famille qui unissent les Religieux du T. S. Sacrement aux prêtres-adorateurs si nombreux en notre pays.

Des vertus à la fois si aimables et si solides alimentant sa flamme eucharistique, on devine combien il savait inspirer à ses religieux le soin assidu de leur propre sanctification et le dévouement aux œuvres de l'Apostolat eucharistique ; l'on devine aussi à quels heureux résultats devaient aboutir les efforts de son zèle auprès des prêtres comme auprès des fidèles. Mais Dieu l'appela à un autre champ d'action.

En 1900, notre maison de Montréal dut faire le sacrifice de sa présence. Désireux d'étendre à l'Amérique entière les bienfaits de la grâce eucharistique, il nous quitte pour aller ériger à New-York un nouveau centre d'Exposition perpétuelle. Après une supériorité de deux ans, il fut nommé Consulteur général.

C'est alors que l'obéissance, ou plutôt le choix de Dieu lui fit accepter généreusement, le 14 août 1905, la charge de Supérieur Général de la Congrégation, à la suite du T. R. Père Aubibert.

Pour mieux se rendre compte de l'état général de l'Institut et affermir chez tous le véritable esprit religieux il entreprit de faire lui-même la visite canonique de nos diverses maisons ; c'est ce qui nous permit de le revoir encore deux fois au milieu de nous. Dans ses fonctions de Supérieur Général, son activité, ses talents d'administration brillèrent promptement avec les plus consolants résultats. Ainsi, à la suite des expulsions qui ruinèrent nos maisons d'Europe, il réussit à créer de nouveaux centres d'adoration et d'apostolat eucharistiques. C'est alors qu'il fonda deux maisons importantes dans l'Amérique du Sud, l'une à Buenos-Ayres, l'autre à Santiago ; puis une troisième en Autriche, à Brühn.

Hélas ! au moment où l'ouvrier de Jésus-Hostie travaillait avec fruit à la moisson eucharistique, la maladie nous l'enlève. C'est pour notre Institut, jeune encore, une perte des plus sensibles. Le Très Révérend Père laisse après lui un vide difficile à combler. Nous n'avons pas toutefois le droit de trop nous en affliger pour lui. En bon et fidèle serviteur, il avait bien travaillé à la gloire du divin Maître ; Celui-ci a jugé que l'heure du repos et de la récompense était venue pour lui. Nul doute

qu'il n'ait été bien accueilli de Celui qu'il avait si bien servi et glorifié ici-bas en son Sacrement d'amour, et de notre Vénéral Fondateur dont il avait reçu en héritage l'esprit et les vertus eucharistiques. Ici-bas ses œuvres comme ses exemples lui survivent : "*defunctus adhuc loquitur*". Il nous invite encore à l'adoration du Roi Jésus Hostie, pain de la "vie éternelle". Du haut du ciel il nous redit avec la Sainte Eglise : "Venez tous adorer le Roi qui donne la vie. *Regem cui omnia vivunt, venite, adoremus.*"

R. I. P.

Premier Congrès Sacerdotal

DE MONTREAL



1. — Circulaire de Mgr l'Archevêque de Montréal.

MES CHERS COLLABORATEURS,

J'ai la joie de vous annoncer pour les 29 et 30 janvier prochains un Congrès Sacerdotal. Ce premier Congrès diocésain tiendra ses séances au Grand Séminaire, généreusement mis à notre disposition par Messieurs de Saint Sulpice, pendant les vacances des séminaristes.

Comme vous le verrez par le programme ci-joint, programme discuté et fixé avec soin par une commission spéciale, ces journées sacerdotales offriront à l'étude des congressistes deux séries de sujets : l'une relative à la divine Eucharistie, l'autre à des questions sociales. Vous constaterez également, que ces études porteront sur des points pratiques du ministère paroissial. Il faut nous garder, pour le moment, d'exposés théoriques qui contribueraient peut-être à entretenir en nous, l'illusion que les principes d'action catholique, si magnifiquement dé-

veloppés ailleurs, seraient d'une application difficile aux milieux où nous vivons. La conviction qu'il faut d'abord créer ou du moins affermir en nous, c'est que nous possédons dans notre organisation paroissiale, si nous voulons la mettre complètement en valeur, un levier d'action eucharistique et sociale extrêmement puissant.

Je pensais depuis longtemps à assurer à mon clergé le bienfait très réel de ces réunions d'études. Le moment me paraît venu d'en tenter l'essai. Si cet essai est béni de Dieu, rien ne nous empêchera d'avoir chaque année notre Congrès et d'y mettre en commun nos lumières et notre expérience pour le plus grand bien des âmes qui nous sont confiées. C'est mon désir que tous les prêtres qui le pourront assistent à ce Congrès, qu'ils aient la bonté d'étudier à l'avance les questions qui y seront traitées et qu'ils ne craignent pas de prendre part à la discussion qui devra suivre la lecture de chaque rapport. Une discussion bien conduite donne de l'intérêt à une séance d'études et achève de mettre un enseignement en pleine lumière. Comme il est nécessaire que M. l'économme du Grand Séminaire connaisse exactement le nombre de ceux auxquels il devra donner l'hospitalité, les prêtres qui ont l'intention d'assister au Congrès voudront bien signer la formule d'adhésion annexée au programme des séances et la lui adresser.

Je crois superflu de vous signaler bien longuement l'importance de ces réunions d'études. Il y a lieu de nous demander si notre Congrès International de 1910 a produit tous ses fruits. Ces grands congrès ont certes leur utilité. Ils réveillent des idées, et selon l'expression si souvent citée de Pie X, ils déterminent une secousse heureuse. Grâce à Dieu, cette secousse heureuse, notre incomparable Congrès de 1910 nous l'a donnée, et le mouvement vers la communion fréquente a pris dans notre diocèse les proportions les plus consolantes.

Et cependant ne croyez-vous pas que pour rendre tout à fait durable les fruits de ce Congrès, il conviendrait de le reprendre en sous-œuvre et par partie, et d'essayer de nous pénétrer davantage du véritable esprit des décrets

de l'Eglise sur la communion fréquente et sur la première communion des enfants. Au premier Congrès eucharistique de Metz qui a suivi de trois ans le Congrès International de 1907, l'un des rapporteurs prétendait "qu'il y a eu plus de communions mais qu'il n'y a guère plus de communicants". Cela serait-il vrai de nous? Que faisons-nous pour répandre dans toutes les classes de fidèles: hommes, jeunes gens, mères de famille, jeunes filles, enfants, l'usage de la communion fréquente? Comment poursuivons-nous l'éducation eucharistique de nos paroisses?

Et d'autre part, le temps n'est-il pas venu de nous occuper très activement de la question ouvrière, afin de conserver à l'Eglise sur les hommes et les jeunes gens qui travaillent son influence moralisatrice. C'est notre tâche très spéciale, à nous prêtres, de nous préparer par l'étude pratique et suivie, et conformément aux besoins de notre milieu, à créer ou à développer des œuvres qui gardent à l'ouvrier canadien sa mentalité catholique. Ces œuvres varieront évidemment avec les ressources et les besoins de chaque localité. Ici ce sera un patronage, l'œuvre du pain ou un cercle ouvrier; là, un syndicat agricole, une coopérative ou une caisse populaire. Mais toutes ces œuvres n'ont qu'un but; mettre au service de l'ouvrier les incomparables ressources de l'Eglise. Je ne veux pas être inutilement pessimiste: je sais bien que la grande masse ouvrière n'est pas encore organisée et subit dans une mesure restreinte la propagande dangereuse des unions neutres. Pouvons-nous, cependant, écouter d'une oreille indifférente ces semeurs de sophismes, de notions fausses ou incomplètes qui veulent peu à peu habituer notre peuple à se passer de l'Eglise. Vous penserez plutôt avec moi que, dans notre province où l'Eglise a été mêlée de si près à ce qui s'est fait de grand et d'utile pour le peuple canadien, le mouvement ouvrier ne peut être le seul à ne pas bénéficier de son expérience et de sa divine sagesse.

Voilà, chers collaborateurs, de bien graves problèmes, dignes de provoquer nos réflexions les plus sérieuses, par

ce qu'ils intéressent au plus haut point l'avenir du catholicisme dans notre pays. Ces problèmes, des réunions de prêtres comme celle qui se prépare, si elles sont bien suivies, peuvent aider puissamment à les résoudre.

Laissez-moi ajouter qu'il me paraît désirable que nous fassions droit bientôt à un autre vœu de notre Congrès International de 1910, vœu dont la réalisation peut en être considérée comme le fruit le plus pratique; je veux parler de l'organisation des Congrès régionaux. M. le chanoine Lamerand, le directeur des Œuvres Eucharistiques du diocèse de Cambrai avait été invité, sur mon désir, par le Comité des travaux à exposer à la section sacerdotale le résultat de sa longue expérience. Vous aimerez à relire son travail à la page 747 du rapport officiel de notre Congrès. Sur la manière de préparer ces Congrès régionaux, sur ce qu'on y fait, sur les difficultés qu'ils présentent, sur les grâces qui les accompagnent et les suivent, vous trouverez là des renseignements précis qu'il est d'ailleurs facile de compléter. Nous pouvons en croire l'éminent rapporteur quand il nous affirme que ces congrès, partout où ils se célèbrent, déterminent un renouvellement de vie chrétienne et sont le point de départ d'une piété plus éclairée et plus tendre envers l'Hôte divin de nos tabernacles. Aussi sont-ils devenus très fréquents. Ils se tiennent régulièrement dans plusieurs diocèses d'Italie et dans plus de trente diocèses de France.

Le seul diocèse de Cambrai en compte à lui seul 10 à 12 par an. Ce qui se fait ailleurs avec des difficultés et dans des conditions que nous ne rencontrerons certainement pas, pourrait se faire semble-t-il, chez nous, et créer au milieu de nos croyantes populations une grande intensité de vie religieuse.

Demandons au bon Dieu de faire fructifier cette féconde semence. "Toute l'ambition de M. Vianney, écrit son historien, était de former un foyer vivant de piété dans sa paroisse. Le premier moyen qu'il mit en œuvre fut la dévotion au Saint-Sacrement." Imitons cet admirable modèle des curés. Pour les garder chrétiennes et y

créer une atmosphère favorable aux œuvres de sanctification personnelle et de régénération sociale, faisons, nous aussi, de nos paroisses, des paroisses eucharistiques.

† PAUL, Arch. de Montréal.

II.—Appel aux Prêtres

Après cet exposé magistral des raisons qui ont motivé la tenue de ce prochain congrès sacerdotal, il serait superflu d'ajouter un commentaire. Nous nous réjouissons de voir le diocèse de Montréal, sous la conduite de son Archevêque, prendre l'initiative d'une Œuvre si opportune et si riche d'espérances. Est-il besoin d'en signaler de nouveau l'importance ? Comme l'indique le programme, ce Congrès embrassera les deux plus grandes branches du ministère sacerdotal : l'action eucharistique et l'action sociale. N'est-ce point par ces deux puissants leviers que le clergé fidèle à sa mission, doit sauver les âmes et édifier la maison de Dieu ?

Ce congrès répond aussi à l'ordre logique : c'est par le prêtre que doit commencer la régénération sociale ; c'est à lui, pour une grande part, qu'incombe la sublime mission de s'employer activement à la solution de ces deux grands problèmes qui passionnent notre société contemporaine.

Nous demandons à tous nos associés de vouloir bien avoir une intention spéciale dans leurs heures d'adoration pour le succès du congrès. Quant aux prêtres-adorateurs du diocèse de Montréal, et ils sont plus de 300, le désir de leur Archevêque sera, nous n'en doutons pas, un ordre pour tous. Aucun ne se désintéressera de ce congrès, dont les réunions feront revivre pour nous les inoubliables séances sacerdotales tenues en 1910 au centre de l'Association. Pour l'étude des questions qui seront traitées et discutées dans les réunions de la journée eucharistique, nos confrères trouveront une foule de documents dans les Annales des dernières années.

III.—Programme des Séances

Mercredi, 29 Janvier 1913

PREMIERE SEANCE : 9 h. 30.

1. L'apostolat de la communion chez les adultes.
Rapporteur : M. l'abbé PAYETTE, curé de Longueuil.
2. Première communion des enfants. Confession et communion fréquentes des enfants.
Rapporteur : M. le chanoine JASMIN, curé de Sainte-Thérèse.

DEUXIEME SEANCE : 2 h. 30.

1. L'organisation des catéchismes.
Rapporteur : M. l'abbé RICHARD, p. s. s.
2. Sanctification personnelle du prêtre par l'Eucharistie.
Rapporteur : M. l'abbé LECOQ, supérieur de Saint-Sulpice.

Jeudi, Le 30 Janvier, 1913.

PREMIERE SEANCE : 9 h. 30.

1. La paroisse, base d'action sociale. L'utilisation, au point de vue paroissial, des œuvres existantes.
Rapporteur : M. l'abbé DE LA DURANTAYE, curé de Saint-Jérôme.
2. Les Œuvres de jeunesse.
Rapporteur : M. l'abbé PERRIER, curé de Saint-Lambert.

DEUXIEME SEANCE : 2 h. 30.

1. Les Cercles ouvriers.
Rapporteur : Le R. P. HUDON, S. J.
2. Les Caisses populaires.
Rapporteur : M. A. DESJARDINS, fondateur des Cais-
ses Populaires.

PIETE EUCHARISTIQUE



La mention de la sainte Eucharistie dans les litanies.

Rome, 20 octobre 1912.

Le cardinal Perraud avait demandé à S. S. Pie X qu'il fut permis d'insérer dans les litanies du Saint Nom de Jésus, à la suite de l'invocation *Per ascensionem tuam, libera nos Jesu*, " par votre institution de la très sainte Eucharistie, délivrez-nous Jésus".

Sur le rapport favorable du pro-préfet de la Congrégation des Rites (c'était déjà le cardinal Martinelli, devenu, depuis, préfet de la Congrégation), le Souverain Pontife avait accordé que cette addition pût se faire dans les diocèses où les évêques en exprimaient le désir.

Dans l'audience particulière que le Saint-Père lui a accordée hier, avant l'audience des Tertiaires, Mgr Villard a présenté au Souverain Pontife un volume de pétitions qui complètent la demande présentée naguère par le cardinal Perraud.

900 évêques — la presque totalité des évêques du rite latin — ont signé une supplique dont le but est d'obtenir du Souverain Pontife :

1^o Que les litanies du Saint Nom de Jésus soient insérées dans les livres liturgiques avec l'invocation *Per sanctissimæ Eucharistiæ*, etc.

2^o Que dans le même but d'exciter toujours davantage la dévotion envers la sainte Eucharistie, cette invocation eucharistique soit obligatoirement insérée aussi "dans les grandes litanies, où il est question des mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, — c'est-à-dire dans les litanies des Saints qui se chantent pour la bénédiction des fonts baptismaux le Samedi Saint ou le samedi de la veille de la Pentecôte, et qui se récitent aussi pour la recommandation de l'âme."

La pétition souscrite par le grand nombre d'évêques qu'on a vu est imprimée avec un véritable goût artistique. Au sommet de l'encadrement court le texte : *Cœnantibus autem illis accepit Jesus panem*, etc. Au bas deux gravures représentant, l'une le divin Maître instituant l'Eucharistie, l'autre la Vierge Marie en prière.

Le volume qui contient ces 900 feuillets est relié en parchemin ; on y lit sur la couverture en lettre d'or, l'invocation : *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos Jesu*.

Comment réciter l'Office divin

D'après les nouvelles Rubriques. (1)

On dit chaque jour le Bréviaire soit d'une Fête ou d'une Octave, soit du Dimanche, soit d'une simple Férie ou Vigile. De là les trois tableaux suivants, où l'on trouvera son office tout ordonné.

I. — LES FETES ET LES OCTAVES.

1^{re} SERIE: 1^o Fête de 1^{re} et de 2^e classe; — 2^o Toutes les fêtes relatives à N.-S., à la Ste Vierge, aux Anges, à S. J.-B., à S. Joseph, aux Apôtres et Evang.; — 3^o Tous les jours où l'on dit l'office d'une Octave.

1^{res} Vêpres. — Comme au Propre ou du Commun de la fête. — Complies du Dimanche comme au nouveau Psautier.

Matines. — Tout, même les leçons du 1^{er} Noct., comme au Propre du Commun de la fête.

Laudes. — Toujours les Ps. du Dim. (1^o loco) comme au nouveau Psautier. Le reste au Propre ou du Commun de la fête.

Petites Heures. — Ant. de la fête comme aujourd'hui, le 1^{er} Ps. du Dim. Mais, à Prime, le 1^{er} Ps. est toujours *Deus in nomine tuo*. Pour tout le reste, comme actuellement.

2^{es} Vêpres. — Comme au Propre ou du Commun. (Voir *Nota*).

Complies. — Toujours les Ps. du Dim. comme au Psautier. (Voir *Nota*).

NOTA. — Si l'une des fêtes ci-dessus du rit double mineur ou majeur (sauf celles de N.-S. ou leur jour Octave) tombe le Samedi et concourt avec l'office du Dim. même mineur, les 2^{es} Vêpres et les Complies se disent alors comme il est marqué au Tableau synoptique des Dim. avec mémoire du double précédent. Car c'est d'après les règles de la concurrence qu'on doit toujours ordonner *en fait* les Vêpres et les Complies. (Tit. V. n. 2.)

(1) Comme la Constitution "*Divino afflatu*" devient obligatoire avec la nouvelle année, nous avons cru rendre service à nos Confrères en leur offrant ce résumé clair et succinct des nouvelles rubriques concernant la récitation du bréviaire.

2^{me} SERIE: *Fêtes doubles majeures, mineures et semi-doubles des Saints, soit martyrs, soit confesseurs, soit vierges ou non vierges, complètement étrangers à la 1^{re} Série.*

1^{res} Vêpres.—Ant. et Ps. de la férie; le reste est de la fête comme aujourd'hui; suffr. aux semid. (Voir *Nota*). — Complies de la férie courante.

Matines.—Ant., Ps. et v. de la férie; Leçons du 1^{er} Noct. de l'Écriture courante; le reste *ut in festo*. (Voir *Nota*).

Laudes.—Ant. et Ps. de la férie (1^o loco); le reste comme aujourd'hui; suffr. aux semid. (Voir *Nota*).

Petites Heures.—Ant. et Ps. de la férie (à Prime, prières dominic. aux semid.); le reste comme aujourd'hui.

2^{es} Vêpres.—Ant. et Ps. de la férie, et non du Commun; le reste comme maintenant, suffr. aux semid. (Voir *Nota*).

Complies.—Tout de la férie; prières dominic. aux semid.

NOTA.—Quand une de ces fêtes a des Ant. *propres* (et non pas du Commun), v. g. à Vêpres, à Matines ou à Laudes, elle les garde avec les Ps. propres ou du Commun que le Bréviaire lui assigne à ces Heures-là seulement, et l'office se dit de la férie aux autres heures comme ci-dessus.

Elle garde aussi ses leçons du 1^{er} Noct., : 1o si elles lui sont vraiment propres et non du Commun; 2o si étant du Commun elles ont des répons propres; 3o s'il n'y a pas d'Écriture courante ou à renvoyer ce jour-là.

Enfin la fête qui, le mercredi, a droit aux Ps. de la férie, emprunte au 3^e Noct. les 3 Ps. de la 1^{re} Série du jour, savoir: *Deus deorum, Peccatori et Miserere mei*.

* * *

3^{me} SERIE: 1^o *Fêtes simples du Sanctoral*; — 2^o *Office de la Ste Vierge in Sabbato*.

1^{res} Vêpres.—Ant. et Ps. de la férie; *a cap. de festo*. (Suffr.). (Voir *Nota*). — Complies de la férie. Prières dominic.).

Matines.—Ant. et Ps. de la férie sans interruption jusqu'au 3^e verset inclusiv., en omettant ceux des 2^e et 3^e Noct.; puis 1^{re} et 2^e leçons de la férie avec répons propres ou du Commun de la fête; enfin la légende du Saint formée, s'il y a lieu, des 2 leçons réunies en une seule. *Te Deum*.

Laudes.—Ant. et Ps. de la férie (1^o loco) *a cap. de festo* (suffr.). (Voir *Nota*).

Petites Heures.—Ant. et Ps. de la férie (Prières dominic. à Prime), tout le reste de la fête comme aujourd'hui.

NOTA. — Ces fêtes se terminent à None, et on n'en fait plus rien, pas même mémoire.

A l'office de *Beata*, en dehors du Temps pascal, on ne mentionne pas la sainte Vierge au suffrage ni à l'oraison correspondante; on dit seulement *Sancti omnes intercedant...* et *A cunctis... intercedente beato Joseph...* (S. R. C., 23 Jan. 1912.)

II. — LES DIMANCHES.

1^{re} SERIE: DIMANCHES MAJEURS. — 1^o *Dimanches d'Avent*; 2^o *Dim. de la Septuagésime, Sexagésime et Quinquagésime*; — 3^o *Dim. du Carême et du Temps de la Passion.*

1^{res} Vêpres. — EN AVENT, Ant. *propres* des Laudes du Dim., Ps. du Samedi; le reste comme aujourd'hui. — EN DEHORS DE L'AVENT, Ant. et Ps. du Samedi; le reste comme au Propre du Temps. — Complies du Samedi. (Voir *Nota*).

Matines. — EN AVENT ET DURANT LA SEPTUAGÉSIME, Ant., Ps. et v. du Dim. comme au Psautier. — EN CARÊME ET TEMPS DE LA PASSION, Ant. et Ps. du Dim., mais v. et le reste comme au Propre du Temps. Jamais 9^e leçon d'un simplifié.

Laudes. — EN AVENT, Ant. *propres*; Ps. du Dim. 1^o loco; EN DEHORS DE L'AVENT, Ant. *propres*, mais Ps. du Dim. 2^o loco. Le reste comme aujourd'hui. (Voir *Nota*.)

Petites Heures. — EN AVENT, Ant. de Laudes, Ps. du Dim. (A Prime, *Confitemini, Beati et Retribue*, sans le symbole *Quicumque*.) — EN DEHORS DE L'AVENT, Ant. *propres*, Ps. du Dim. (A Prime, *Dominus regnavit, Jubilate, Beati et Retribue*, sans le symbole.) Le reste comme au Propre du Temps. (Voir *Nota*).

2^{se} Vêpres. — EN AVENT, Ant. de Laudes, Ps. du Dim.; EN DEHORS DE L'AVENT, Ant. et Ps. du Dim. comme au Psautier. Le reste au Propre du Temps. (Voir *Nota*).

Complies. — Ant. et Ps. du Dim. (Voir *Nota*).

NOTA. — Pas de suffrages en Avent et au Temps de la Passion. On le supprime en outre quand, à Vêpres ou à Laudes, il y a mémoire d'un double ou d'une Octave. On omet pareillement les Prières dominicales à Prime et à Complies, s'il y a mémoire d'un double ou d'une Octave à Vêpres ou à Laudes.

2^{me} SERIE : DIMANCHES MINEURS. — 1^o *Dim. après l'Épiphanie* ; — 2^o *Dim. après Pâques* ; — 3^o *Dim. après la Pentecôte*.

1^{res} Vêpres.—HORS DU TEMPS PASCAL, Ant., Ps., Capit., Hymne et v. du Samedi ; le reste au Propre du Temps. — AU TEMPS PASCAL, une seule Ant. et ps. du Samedi, mais *a capit.* comme au Propre du Temps. — Complies du Samedi, (Voir *Nota*).

Matines.—EN DEHORS DU TEMPS PASCAL, tout comme au Psautier, sauf leçons et répons. Jamais leçon d'un simplifié. — AU TEMPS PASCAL, une seule Ant. à chaque Noct., ; le reste comme ci-dessus.

Laudes.—Ant. (une seule au Temps pascal) et Ps. du Dim. (1^o loco) Le reste comme aujourd'hui (Voir *Nota*).

Petites Heures.—Ant. et Ps. du Dim. (A Prime, *Confitemini*, *Beati* et *Retribue* sans Symbole au Temps pascal, et sans Symbole ni prières s'il y a mémoire à Laudes d'un double ou d'une Octave). Le reste comme aujourd'hui.

2^{es} Vêpres.—HORS LE TEMPS PASCAL., Ant. Ps, Capit., Hymne et v. du Dim. ; le reste au Propre du Temps. — AU TEMPS PASCAL, une seule Ant., Ps. du Dim., et *a capit.* comme au Propre du Temps. (Voir *Nota*).

Complies.—Ant, et Ps. du Dim. (Voir *Nota*).

NOTA. — On supprime le suffrage des Saints (ou celui de la Croix au Temps pascal), quand à Vêpres ou à Laudes, il y a mémoire d'un double ou d'une Octave. On omet pareillement les Prières dominicales à Prime ou à Complies, s'il y a mémoire d'un double ou d'une Octave à Vêpres ou à Laudes.

* * *

3^e SERIE : DIMANCHES PRIVILÉGIÉS. — *Dim. infra Oct. de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension et de la Fête-Dieu.*

1^{res} Vêpres.—Tout se dit comme aujourd'hui, selon qu'il est prescrit en son lieu. — Complies du Dim.

Matines.—Comme au Bréviaire.

Laudes.—Ps. du Dim. (1^o loco) comme au Psautier ; mais Ant. et tout le reste comme au Propre de ces Dim.

Petites Heures.—Ant. de Laudes, Ps. du Dim. (A Prime, le 1^{er} est *Deus in nomine tuo*, et non pas *Confitemini* ; on

dit aussi le symbole *Quicumque*, le Dim. de la Trinité). le reste comme aujourd'hui.

2^{es} Vêpres.—Comme au Propre respectif de ces Dim.

Complies.—Ant. et Ps. du Dim. comme au nouveau Psautier.

NOTA.—Le Dim. de Quasimodo, malgré son titre de Dim. *in Octava Paschæ* et son rite double majeur, n'en suit pas moins la règle des Dim. ordinaires compris dans la 2e série.

III. — FERIES ET VIGILES.

1^{re} SERIE : FÉRIES MINEURES. — 1^o Du 1^{er} Dim. après l'Épiphanie aux Cendres ; — 2^o de Quasimodo au 5^e Dim. après Pâques ; — 3^o le mardi des Rogations, et de la Trinité à l'Avent.

Matines.—Invitat., Hymne, Ant. (une seule au Temps pascal) et Ps., tout se dit à la file jusqu'au 3^e v. inclus., comme au Psautier ; puis trois leçons avec les répons au Propre du Temps. Il n'y a de *Te Deum* qu'au Temps pascal.

Laudes—Tout est de la férie : Ant., Ps. 1^o loco, sauf au Temps de la Septuagésime, où les Ps. se prennent 2^o loco ; Capit., Hymne, v. et Ant. à *Benedictus* (sauf au Temps pascal où l'Ant. est propre). Oraison du Dim. précédent (suffr.).

Petites Heures —Ant. et Ps. de la férie. (A Prime, on ajoute dans les feries de la Septuagésime le 1^{er} Ps. des Laudes (1^o loco.). Le surplus, Capit., Répons bref, v. et à Prime (Prières dominic.), leçon brève, se prend à l'*Ordinarium* de l'Office divin.

Vêpres.—Ant., Ps., Capit., Hymne, v. et Ant. de *Magnificat* (sauf au Temps pascal et de la Septuagésime où cette dernière se prend au Propre du Temps), tout se dit comme au Psautier. Oraison du Dim. précédent (suffr.).

Complies.—Comme au Psautier, Prières dominic.

NOTA.— Quand une férie a l'office le mercredi, on dit au 3^e Noct. les trois Ps. 1^o loco, si les Ps. de Laudes doivent être eux-mêmes ceux de la 1^{re} Série ; dans le cas contraire, ce sont les Ps. 2^o loco. que l'on prend, savoir : *Deus deorum, Audi populus, et Peccatori.*

2^e SERIE : FÉRIES MAJEURES. — 1^o *Temps d'Avent* ; — 2^o *Temps de Carême depuis les Cendres au Mercredi Saint* ; — 3^o *Quatre-Temps* ; — 4^o *le lundi des Rogations* ; — 5^o *les Vigiles ordinaires ou non privilégiées*.

Matines. — Invitat. et Hymne du Temps (sauf du Mercredi des Cendres au 1^{er} Dim. de Carême où l'un et l'autre sont de la férie courante, ainsi qu'aux Quatre-Temps de septembre et aux Vigiles) ; puis Ant. et Ps. dits à la file avec seulement le v. du 3^e Noct., comme au Psautier ; enfin leçons et répons *prop. loco*. Pas de *Te Deum*, excepté à la Vigile de l'Ascension.

Laudes. — Ant. du Psautier (hormis les 6 fêtes avant la Vigile de Noël et les trois 1^{res} fêtes de la Semaine Sainte, où les Ant. sont propres) ; puis Ps. de la férie courante 2^o loco, suivis du Capit., Hymne et v. *ut in Ordinario* ; enfin Ant. de *Benedictus* propre. Prières férielles comme au nouveau Psautier, et (sauf Avent et Passion) suffr.

On remarquera cependant que, le lundi des Rogations comme à la Vigile de l'Ascension, les Ps. se prennent 1^o loco, comme aux fêtes mineures, à cause du Temps pascal, et qu'on ne dit point ces jours-là les prières férielles, mais seulement les prières dominic.

Les Quatre-Temps de la Pentecôte se célèbrent comme d'habitude.

Petites Heures. — Ant. des Laudes du Dim. précédent en Avent, sauf aux 6 fêtes où il y a des Ant. propres. — Hors de là, Ant. et Ps. de la férie excepté les 3 premiers jours de la Semaine Sainte, où les Ant. des Laudes sont propres. (A Prime, on ajoute chaque fois aux 3 Ps. de la férie courante le 1^{er} Ps. des Laudes 1^o loco qui n'a pas été dit.) Le reste avec prières férielles comme aujourd'hui.

Vêpres. — Ant et Ps. de la férie ; le reste se prend *in Ordinario* avec les prières férielles et (sauf Avent et Passion) les suffr. — Complies de la férie. Prières dominic.

NOTA. — Quand une férie a l'office le mercredi, on dit au 3^e Noct. les trois Ps. 1^o loco, si les Ps. de Laudes doivent être eux-mêmes ceux de la première série ; dans le cas contraire, ce sont les Ps. 2^o loco que l'on prend, savoir : *Deus deorum*, *Audi populus*, et *Peccatori*.

3^e SERIE.—FÉRIES ET VIGILES. — 1^o *Jeudi, Vendredi et Samedi Saints*; — 2^o *Vendredi après l'octave de l'Ascension*; — 3^o *Vigile de Noël, de l'Épiphanie et de la Pentecôte.*

Semaine Sainte.—Les trois derniers jours se célèbrent comme aujourd'hui, sauf à Laudes, où l'on dit les Ps. de la férie courante 2^o loco, comme au nouveau Psautier. On excepte cependant le cantique du Samedi, qui sera toujours *Ego dixi: In dimidio*. Pour le reste rien n'est changé.

Vendredi après l'Octave de l'Ascension et la Vigile de la Pentecôte.—Tout se dit comme au Brév. actuel; mais la Vigile aurait mémoire (*ut in 1^{is} Vesp.*) si, le vendredi, l'office était d'un saint double ou semi-double.

Vigile de Noël.—On la célèbre comme il est marqué en son lieu, et à partir des Laudes comme aux Fêtes, 1^{re} série.

Vigile de l'Épiphanie.—Son office a cela de particulier avec la Vigile de la Pentecôte qu'il a des 1^{res} Vêpres. On le dit comme au Propre du Temps, et à Laudes et aux Petites Heures les Ps. sont ceux des Fêtes, 1^{re} série.

Prière à réciter après la messe.

Aux prêtres qui récitent la prière *Obsecro* après la messe, le Souverain Pontife accorde la rémission des défauts et des fautes commises dans la célébration du saint Sacrifice (1).

Voici le texte de la prière en question :

Obsecro te, dulcissime Domine Jesu Christe, ut Passio tua sit mihi virtus, qua muniar, protegear, atque defendar: vulnera tua sint mihi cibus potusque, quibus pascar, inebrier atque delecter: aspersio Sanguinis tui sit mihi ablutio omnium delictorum meorum: mors tua sit mihi gloria sempiterna. In his sit mihi refectio, exultatio, sanitas et dulcedo cordis mei. Qui vivis et regnas in secula seculorum. Amen.

(1) ... Has preces... Smus D. N. Plus div. prov. Pp. X peramanter exceptit, et concedere dignatus est ut sacerdotes omnes, præfatam orationem post oblatum divinum Mysterium recitantes, optatam, ut supra, remissionem, rite dispositi, ac, nisi impediatur, genuflexi, consequi valeant; simulque declaravit, Indulgentiam trium annorum, a s. m. Pio Pp. IX, die 11 decembris 1846, prædictæ orationi adnexam, in suo robore permanere...

L. † S.

M. Card. RAMPOLLA
D, Archiep. Seleucien, Adressor S. O.



Les Congrès eucharistiques locaux.

Rendre Notre-Seigneur Jésus-Christ aux hommes : le leur faire connaître et aimer ;

Rendre les hommes à Jésus-Christ : lui attirer leurs adorations et leur confiance ;

C'est l'idéal à poursuivre en tous temps, particulièrement au nôtre, où tout conspire pour éloigner les enfants de leur Père des cieux.

Il faut donc provoquer un mouvement vers la sainte Eucharistie ; ce n'est pas en vain, grâce à Dieu, qu'on y travaille.

Les congrès eucharistiques sont un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but. L'expérience acquise sur ce point est de nature à triompher des hésitations qu'on rencontre encore parfois. — Si l'on questionne les évêques qui ont eu chez eux un de ces grands congrès, ils répondent que la trace en a été profonde, et, comme disait l'un d'eux, "non seulement dans notre diocèse, mais dans toute la contrée."

Cet immense concours de vrais chrétiens : prêtres et laïques, animés d'une même foi et d'un même amour ; ces paroles enflammées convergeant toutes vers un même but ; ces cérémonies religieuses, enfin, auxquelles tout contribue à donner un éclat particulier, tout cela touche, remue, convainc. On en revient meilleur et désireux de faire quelque chose en soi et autour de soi, pour la gloire et l'amour de Jésus-Hostie.

* * *

Mais les congrès internationaux sont peu accessibles au grand nombre ; en dehors du pays où ils se tiennent, bien rares sont ceux qui peuvent y participer : le déplacement, une longue absence ne sont pas possibles pour tout le monde. Quelques privilégiés seulement ont le bonheur de s'y trouver.

Les congrès locaux répondent à ces difficultés. Rassembler dans nos villes et quelquefois dans nos villages tous les hommes, toutes les personnes (car les dames ne sont pas exclues) pour leur causer de nos œuvres eucharistiques, les y intéresser, en étudiant non seulement en leur présence, mais avec eux, comment on les établit dans la paroisse, comment on les maintient et comment on les développe, voilà un moyen dont l'expérience a montré toute l'efficacité.

Pour dire toute notre pensée, nous n'hésitons même pas à déclarer les petits congrès plus utiles que les grands. Les uns et les

autres sans doute sont nécessaires et conservent leur point de vue différent : ceux-ci comportent l'étude théorique des grandes questions et des œuvres ; ceux-là, d'allure plus modeste, ne prennent les questions que dans leur application aux milieux où ils se tiennent. Laisant de côté tout ce qui n'est pas possible dans la région, on ne s'y occupe que des œuvres établies ou qu'on désire établir.-- Nos congrès sont uniquement des congrès d'apostolat.

*
* *

Le diocèse de Cambrai les pratique depuis plusieurs années ; tantôt comme congrès d'arrondissement, tantôt comme congrès de canton, et la preuve la plus convaincante de leur utilité est leur succès. Leur nombre s'est accru d'année en année ; nous en avons eu trois en 1901, cinq en 1902, douze en 1903, douze encore cette année. Mais ce qui est plus consolant et plus encourageant encore, c'est le témoignage rendu, par les curés organisateurs, du bien accompli chez eux par ce moyen ; les curés voisins pourraient parler comme eux. Les voisins, en effet, les paroissiens aussi bien que les curés, entendent ce qui se fait auprès d'eux ; ils voient la variété des groupements et des industries qui font prospérer une organisation. Bien peu peuvent se dire qu'ils n'ont rien à prendre dans tout ce qu'ils ont entendu ; car, si dans chaque paroisse tout n'est pas réalisable, du moins quelque chose est réalisable dans chaque paroisse. D'ailleurs, celui qui a réussi dans une œuvre de piété s'empresse de divulguer son secret pour multiplier le résultat ; il met autant de zèle à le publier qu'en mettrait un industriel à dissimuler un procédé nouveau.

Mais tous les milieux ne sont pas immédiatement favorables à la tenue de ces petits congrès. Aussi choisira-t-on d'abord dans un diocèse, la meilleure région, celle qui renferme le plus d'éléments de bien ou le plus de piété à l'égard du Très Saint Sacrement ; et le facile succès qu'on remportera sur ce terrain mieux préparé encouragera les autres parties du diocèse à marcher sur les traces de la première.

*
* *

Disons surtout que, pour promouvoir ces petits congrès, comme pour faire prospérer les œuvres eucharistiques dans un diocèse, il serait souhaitable que l'administration diocésaine confiât à un prêtre le soin des œuvres eucharistiques. Ce prêtre, muni d'une sorte de mandat, aurait la charge de provoquer ces congrès et aurait ainsi qualité pour se présenter chez ses confrères et les engager à organiser ces réunions si fructueuses. Ajoutons, d'ailleurs, pour n'y plus revenir, que, possédant tous les documents sur les différentes œuvres eucharistiques, il serait bien posé pour répondre aux demandes de renseignements qu'on lui adresserait pour l'érection d'une confrérie ou de quelque œuvre que ce soit. Combien se sont abstenus de fonder un groupement dans leur paroisse, faute de ces renseignements.

Mais comment s'y prendre pour organiser un congrès ?

On comprend facilement la question. Elle se posait autrefois aussi pour nous. C'était tout un problème : on hésitait devant l'inconnu et on n'encourait pas volontiers l'éventualité d'un échec. " De plus, aurons-nous, se demandait-on, de quoi remplir les séances, les rendre intéressantes et profitables? - Qui les présidera?"

Ces questions sont pour nous résolues aujourd'hui. Aussi les organisateurs moissonnent-ils dans la joie ce qu'ils ont eu la patience de semer au milieu des hésitations. Il leur suffit de faire la proposition d'un congrès ; elle est acceptée avec empressement. — Les présidents sont ordinairement MM. les vicaires généraux qui, venant au nom de Mgr l'archevêque, couvrent ces réunions de sa haute autorité. Monseigneur daigna même présider en personne le congrès de Cambrai. Quant au programme, il est élaboré de concert avec le prêtre chargé des œuvres eucharistiques.

Les réunions se tiennent presque toujours le dimanche : celle des dames et jeunes filles le matin, après la grand'messe, celle des hommes et des jeunes gens après-midi, avant les vêpres. Quand une association de jeunesse existe dans la région, elle peut avoir sa réunion spéciale — ce qui flatte toujours " les jeunes " — dans un local séparé et en même temps que les hommes. On y traite de la participation de la jeunesse aux œuvres eucharistiques.

La simplicité, la familiarité de ces assemblées plus restreintes permet au président de questionner les assistants, leur demandant quelles sont les œuvres en cours dans leurs paroisses, leur fonctionnement, leurs résultats, le nombre de leurs membres. Point de longs rapports, point de discours officiels. On s'interroge fraternellement sur les moyens à employer pour relever une confrérie tombée, pour raviver une association que la somnolence envahit.

On arrive ainsi non seulement à se persuader que, pour produire, il faut agir, mais à découvrir les moyens qui mènent aux résultats,

*
* *

Et ces résultats, quels sont-ils ? La question à la vérité est assez délicate, car le bien spirituel ne se découvre guère à l'œil humain; nous pourrions répondre : "*Nescio, Deus scit.*" C'est avec grande confiance, du reste, que nous faisons cette réponse, car nous sommes persuadés que le Bon Dieu est satisfait des progrès réalisés çà et là dans les œuvres eucharistiques. Mais si nous laissons le côté intérieur, nous pouvons trouver à l'extérieur aussi ample sujet de satisfaction : le nombre des confréries du Très Saint Sacrement s'est accru de plus de 30 en ces trois dernières années et quelle reviviscence dans certaines autres qui, inscrites sur le registre diocésain, n'avaient guère de la confrérie que cette inscription. En plusieurs endroits on a institué les communions réparatrices, l'assistance à la messe en semaine dans un but de réparation, l'adoration continue, les heures d'adoration collective mensuelle, ici, pour les hommes seulement, là, pour tous les paroissiens. Et nous sa-

vons qu'on travaille actuellement en plus d'un endroit à réaliser les vœux émis dans les congrès récents.

Le plus souvent, le curé organisateur profite de cette circonstance pour célébrer dans sa paroisse une fête religieuse, la faisant même précéder de prédications préparatoires ou suivre d'une procession pour clôturer la journée. Le but est ainsi doublement atteint : édification pour le jour même et résultat assuré dans les œuvres pour l'avenir. Aussi, le congrès peut-il être considéré comme une bénédiction pour la paroisse qui lui donne asile.

* * *

Le diocèse d'Arras a suivi dans cette voie le diocèse de Cambrai. Un congrès fut tenu cette année à Arras même ; ce fut un vrai succès que consacra Monseigneur l'évêque par sa présence et ses encouragements. Tout portait à aller de l'avant ; quelques semaines après, Boulogne eut aussi son congrès, non moins brillant que le précédent. La cause était gagnée : Monseigneur consentit à charger un de ses prêtres de la direction des œuvres eucharistiques, avec mission spéciale de provoquer de semblables congrès dans le diocèse. Cette charge fut accueillie avec reconnaissance par l'heureux élu de Monseigneur, et déjà plusieurs congrès doivent s'organiser dans le diocèse. — Nous croyons savoir que les évêques d'Evreux et de Luçon ont également institué cette charge dans leurs diocèses.

* * *

Serait-ce trop de demander que chaque diocèse eût tous les ans un petit congrès eucharistique ? Notre persuasion est que bientôt le congrès ne serait plus unique, surtout si un deuxième vœu pouvait trouver en même temps sa réalisation : qu'on donne à un prêtre la charge de diriger les œuvres eucharistiques ; ce n'est pas sans doute, une fonction suffisante pour occuper le temps et le zèle d'un prêtre, mais elle pourrait lui être donnée à titre de supplément de besogne.

Nous permettra-t-on d'ajouter que cette cause, plaidée au Congrès d'Angoulême dans la section sacerdotale, recueillit plus que les faveurs de l'assemblée. NN. SS. les évêques reprirent entre eux cette question qu'ils considèrent comme fertile en heureux résultats, et l'envoi de ces lignes fut décidé. Puissent-elles trouver favorable accueil et produire des fruits abondants.

Chan. JAMERAND.

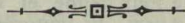
MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **1** à **500** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts (Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1905).

La Musique sacrée

Un acte important



Son Eminence le Cardinal Vicaire de Rome a publié, le 2 février 1912, un règlement pour la musique sacrée à Rome. Les mandements épiscopaux sur la musique d'église sont les voies les plus sûres. Maintenant surtout que le Saint-Siège a posé les grands principes à suivre en musique sacrée, il n'est plus possible de dévier, et tout mandement diocésain n'a plus qu'à tirer des applications particulières.

Celui-ci revêt une importance exceptionnelle : S. E. le Cardinal Vicaire le publie à Rome, sur l'ordre même de Pie X, et ce mandement apparaît ainsi comme une application locale faite par le Saint-Père lui-même.

Nous donnons cette lettre intégralement. Il y a de ces prescriptions et de ces vœux qu'il faut répéter et montrer sans cesse pour les faire voir et admettre enfin.

A MM. les Curés, les Recteurs et Supérieurs de toutes les églises et des Oratoires, du clergé tant séculier que régulier, aux Supérieurs des Séminaires, des Collèges et des Instituts ecclésiastiques d'éducation, Rmes Préfets et Maîtres de Chapelle de Rome, etc. (2)

En communiquant au Clergé et aux fidèles de Rome le *Motu proprio* de Sa Sainteté le Pape Pie X sur la musique sacrée (22 novembre 1903), nous observions que les dispositions contenues dans ce document étaient si claires qu'elles ne requéraient pas de nouveaux éclaircissements, et que du reste la Commission Romaine pour la musique sacrée était chargée d'examiner et d'approuver les compositions musicales sacrées et de veiller sur les exécutions dans les églises de cette illustre Cité.

Aujourd'hui afin d'activer la restauration de la musique sacrée à Rome, il Nous plaît d'agréer le secours de l'Association italienne de Sainte-Cécile, canoniquement instituée par Nous et inaugurée dans notre ville le 28 avril 1910. De son action on est en droit d'attendre beaucoup pour la mise en pratique de la réforme musicale

(2) A quelques détails près, nous empruntons la présente traduction à la *Revue grégorienne*.

sacrée, et Nous invitons les RR. Curés, les Supérieurs et Recteurs des églises et instituts et tous ceux qui ont à cœur le développement de la liturgie et la beauté du culte sacré à se faire inscrire dans cette association pour mieux coopérer au but si important que le Saint-Père s'est proposé dans son *Motu proprio*.

Pour réaliser cette fin, l'action positive, énergique, éclairée du clergé tant séculier que régulier est absolument nécessaire ; il faut surtout que les jeunes clercs et religieux reçoivent au cours de leur formation dans les Séminaires, Collèges ecclésiastiques, Instituts religieux, une sérieuse et bonne instruction dans le chant liturgique et dans la musique sacrée. Il est juste que Nous adressions un éloge mérité aux instituts ecclésiastiques de Rome, qui avec tant de zèle secondent les désirs du Saint-Père ; mais pour cela même Nous ne devons cesser de les presser à persévérer dans la bonne voie avec une ardeur encore plus grande (1).

C'est la volonté formelle de Sa Sainteté que dans tous les Instituts d'éducation ecclésiastique et même des réguliers on donne une grande importance à l'étude du chant liturgique et de la musique sacrée, comme à des matières du plus haut intérêt pour le clergé. C'est pourquoi sont dignes du plus grand éloge les Supérieurs qui ont su introduire pour tous les clercs indistinctement un cours quotidien de chant et de musique sacrée, si bref qu'il soit. Mais, sous aucun prétexte, on ne devra permettre que dans chaque Institut et pour tous les élèves indistinctement, on consacre moins de deux heures entières par semaine à l'étude sérieuse et pratique de la musique sacrée, en donnant la préférence au chant grégorien : dans ces deux heures on ne doit pas comprendre le temps des répétitions nécessaires pour les exécutions (2).

(1) Voilà un alinéa à souligner : l'action positive, énergique, éclairée du clergé est indispensable pour la réforme de la musique sacrée (*sommamente necessaria l'azione positiva, energica, illuminata del Clero si secolare che regolare*) Par dessus tout la formation des jeunes clercs au Séminaire.

(2) Encore un alinéa à souligner ! La musique sacrée se redresse avec fierté ; jusqu'ici, comme sa con-sœur profane, elle a été, dans l'enseignement, la dédaignée, la paria ! On en veut bien, ; mais quant à lui accorder le temps de préparation qu'elle sollicite pour se présenter dignement et être écoutée... Allons, donc ! Quel changement ! Que diront tant de Supérieurs de maisons d'éducation devant cette considération du Saint-Père, qu'elle importe à la sanctification dans l'éducation et que le chant et les connaissances musicales doivent être traités comme des matières du plus haut intérêt pour le clergé ? Et, remarquez-le, c'est la volonté formelle du Saint-Père (*è espresso volere di Sua Santità*).

Le Cardinal Vicaire exige, pour Rome, dans les Instituts catholiques, deux heures entières par semaine pour l'étude de la musique sacrée, non compris le temps des répétitions nécessaires pour les exécutions. Assurément les programmes des écoles ont des exigences diverses selon les pays. Cependant les Directeurs d'Institutions qui, jusqu'ici et ailleurs qu'à Rome, n'accordaient pas même une minute par semaine à la musique sacrée, ne se laisseront-ils pas convaincre à lui accorder au moins la part du pauvre ?

Nous nous réjouissons à cet égard que la très méritante Association Cécilienne ait ouvert ici à Rome une *Ecole supérieure de chant grégorien et de musique sacrée* ; nous ne doutons pas en effet que beaucoup, ecclésiastiques et laïcs, pourront en fréquenter les cours spécialement pour la partie grégorienne, avec le grand avantage de se former tous à la méthode dans la bonne interprétation des mélodies liturgiques.

Afin de donner une plus grande régularité, promptitude et précision à ce qui intéresse la musique et le chant sacré, le Saint-Père a daigné confier toute cette partie disciplinaire pour la ville de Rome au premier office de notre Vicariat, à la Sacrée Visite apostolique, qui aura ainsi pleine autorité sur toutes les églises du clergé séculier et régulier, sans excepter les Basiliques Patriarcales, les chapelles et les oratoires des communautés religieuses, même de femmes, des Séminaires, Instituts, Sociétés, Congrégations, Associations, Confraternités, exempts de quelque façon que ce soit et même spécialement.

Nous avons la confiance que les RR. Curés, les Recteurs et Supérieurs des églises et des Instituts, les Préfets de la musique dans les chapitres, les directeurs des chapelles et des chœurs, pénétrés de l'esprit des sages prescriptions du Saint-Père, mettront tout leur zèle pour en assurer le parfait accomplissement, en procurant par les meilleurs moyens la restauration de l'art vraiment digne de la liturgie.

Pour aider une œuvre si importante il nous a paru opportun de donner quelques règles pratiques, auxquelles, par ordre du Saint-Père, devront se conformer ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent des exécutions musicales dans les églises et chapelles de Rome.

I. Règles pour les Maîtres, Organistes et Chantres.

1. C'est la vraie et authentique tradition ecclésiastique du chant et de la musique sacrée que l'assemblée entière des fidèles s'associe, au moyen du chant, aux offices liturgiques, en suivant les parties du texte qui sont confiées au chœur, et qu'une *Schola cantorum* spéciale alterne avec le peuple, en exécutant les autres parties du texte, lesquelles supportent des mélodies plus riches et qui leur sont plus spécialement réservées.

Pour ce motif, le Saint-Père Pie X, dans son *Motu proprio* du 22 novembre 1905, au § 3, fait cette prescription : Que l'on s'efforce de rétablir l'usage du chant grégorien parmi le peuple, afin que de nouveau les fidèles prennent, comme autrefois, une part plus active, dans la célébration des offices." Et au § 27 : Qu'on ait soin de rétablir, au moins dans les églises principales, les anciennes *Scholæ cantorum*, comme cela s'est réalisé déjà avec les meilleurs fruits, dans bon nombre d'endroits. Il n'est pas difficile au clergé zélé d'établir ces *Scholæ* jusque dans les moindres églises et dans celles de la campagne ; il y trouve même un moyen très aisé de grouper autour de lui les enfants et les adultes, pour leur profit et l'édification du peuple."

2. Les *Maîtrises*, composées d'un groupe de chanteurs choisis, sous la direction d'un maëstro, destinées à remplacer le peuple et les *Scholæ cantorum*, sont d'institution plus récente mais cependant parfaitement légitime.

3. Comme non seulement l'exécution du chant grégorien mais aussi celle de certaines compositions anciennes et modernes sont confiées aux *Maîtrises*, — comme dans le choix de ces pièces et la façon de les interpréter il y a danger plus grand encore de manquer aux prescriptions ecclésiastiques, il est nécessaire de s'assurer que tous les membres de la *Maîtrise* donnent pleine garantie de leur capacité technique et de leur volonté d'observer, en ce qui les concerne, toutes et chacune des susdites prescriptions ecclésiastiques et de travailler à l'application du *Motu proprio* pontifical.

C'est pourquoi personne, même offrant les conditions requises au No 6 et pour cela approuvé, ne sera admis à faire partie d'une *Maîtrise* à Rome, qu'il n'ait auparavant signé et remis à la S. Visite Apostolique une déclaration par laquelle il s'oblige à accepter et observer scrupuleusement toutes les règles de la liturgie et du cérémonial, — les décisions et prescriptions de l'autorité ecclésiastique sur la musique sacrée et le chant grégorien, et d'une façon spéciale le *Motu proprio* de S. S. le Pape Pie X. — le présent Règlement et les avis éventuels de la Commission romaine de musique sacrée. Il va sans dire que l'autorité ecclésiastique de plein droit, en cas de transgression, pourra retirer à quiconque l'autorisation accordée pour l'exercice de son art dans les églises.

4. Aucune *Maîtrise* ou *Schola cantorum* ne pourra se constituer à Rome sans la permission préalable de la S. Visite Apostolique et

sans avoir à sa tête un directeur approuvé et un organiste également approuvé. Le maître ou directeur de Chapelle ou *Schola*, avant tout autre, est responsable devant l'autorité de toutes les infractions aux règlements ecclésiastiques qui seraient commises par la Chapelle ou *Schola*.

5, On n'entend pas défendre l'établissement temporaire d'une *Maîtrise* pour un service particulier plus solennel en telle ou telle église ; mais cela ne peut se faire qu'avec le conseil ou sous la direction et responsabilité d'un des maîtres approuvés. La même règle regarde les services que les chanteurs de Rome seraient appelés à rendre dans le Latium ou les autres diocèses d'Italie.

6. Personne ne pourra exercer dans une église ou oratoire quelconque de la ville ou du diocèse de Rome, pour une cérémonie sacrée quelle qu'elle soit, la fonction de maître-directeur, d'organiste ou de chantre, sans en avoir reçu la faculté de l'Autorité ecclésiastique compétente, après avis de la Commission romaine pour la musique sacrée.

Afin d'obtenir une telle autorisation, les qualités et les conditions suivantes sont nécessaires :

a) La capacité artistique pour la musique sacrée, suivant les diverses fonctions, justifiée par des diplômes réguliers, et, dans des cas spéciaux, par des titres équivalents.

b) La moralité, l'honnêteté de vie et les sentiments religieux qui conviennent à celui qui doit exercer son art dans le temple et pour la liturgie sacrée, conformément au *Motu proprio* § 14 prescrivant de n'admettre "à faire partie de la *Maîtrise* que des hommes d'une piété et d'une probité de vie reconnues, qui, par leur maintien modeste et pieux durant les fonctions liturgiques, se montrent dignes de l'office qu'ils remplissent." Il est donc défendu aux maîtres-directeurs, aux organistes et aux chantres de faire partie des associations hostiles à l'Eglise catholique, et de remplir une fonction dans les églises ou chapelles hétérodoxes, par des exécutions musicales qui en quelque façon peuvent ou jeter le discrédit sur la religion et la morale ou même seulement sont incompatibles avec la charge de chantre d'église.

c) La complète soumission demandée au No 3, dont la déclaration est remise.

(A suivre)

L'Apostolat de la Communion ⁽¹⁾

Simplees remarques pratiques.

J'ai assisté à plus d'un congrès d'œuvres ou j'en ai parcouru les travaux. Chaque fois je n'ai pu me défendre de cette impression : " Que l'effort du mal est donc puissant et universel ! Que les échos et complicités qu'il trouve au dedans de nous-mêmes sont donc perfides ! Que l'effort à y opposer est multiple et compliqué ! " Ce serait presque à se décourager, si on ne se souvenait que l'effort seul, et non pas le succès, nous est demandé.

Mais enfin nous travaillons pour le succès qui est le salut des âmes ! Et un apôtre a le droit d'appeler de ses vœux les pêches miraculeuses.

Alors je me souviens du P. Eymard : " Ah ! pour ramener la foi chez les peuples, on fait beaucoup de livres et de raisonnements ! La foi ne raisonne pas tant : la foi, c'est la grâce ; allez la chercher vers sa source, à la Table sainte. "

Je me souviens de Pie X, écrivant à l'évêque de Metz, en 1908 : " La communion quotidienne est la condition préliminaire de toute vie chrétienne. Ah ! si tout le monde comprenait cela ! "

Vous le comprenez, chers confrères de la *Ligue sacerdotale*, et cependant vous avez voulu venir ici ranimer votre ardeur. Chevaliers de l'Eucharistie, vous avez voulu vous concerter pour mener plus vivement encore la croisade pour la communion quotidienne.

Ensemble recherchons-en les moyens.

I

D'abord, *où en est-on autour de nous ?* Où en sommes-nous nous-mêmes ? Autour de nous, un grand progrès est réalisé, je ne m'attarderai pas à le décrire. Mais la vraie devise du zèle est :

(1) Rapport présenté à la séance sacerdotale de la section française du Congrès de Vienne, par le R. P. Lintelo, S. J.

Nil actum reputans, si quid superesset agendum.

Pour ne pas nous bercer d'illusions, ni nous flatter, la question à nous poser n'est pas de savoir si on a fait quelques pas en avant, — il serait vraiment par trop coupable de n'avoir pas progressé en six ans — mais si le progrès est bien celui qui aurait pu être aisément réalisé. Il ne semble pas que la réponse puisse être affirmative. Deux exemples pour appuyer mon dire.

Dans un de nos diocèses fut faite une enquête officielle sur la pratique de la communion fréquente parmi les enfants des patronages. Cinq ou six seulement obtenaient de quelques-uns la communion plus que mensuelle.

Dans des écoles catholiques, tenus par d'excellentes sœurs, où le clergé a tout à dire, je demandais aux enfants combien de fois elles s'approchaient de la Table sainte ; à peine une sur 20 ou 30 élèves s'en approchait chaque dimanche.

Ces exemples pourraient avoir quelque excuse dans une localité exceptionnellement difficile ; mais qu'ils soient encore si fréquents, presque généraux, ceci prouve assez qu'on n'a pas compris l'importance de la communion fréquente, qu'on n'a pas cru possible de l'obtenir, qu'on n'a pas connu ou pas employé les meilleurs moyens de réussir.

Et nous-mêmes, membres de la Ligue sacerdotale ? Je vous laisse à chacun de faire votre examen de conscience, en relisant, dès votre retour, les statuts de la Ligue et l'instruction pratique qui les accompagne. J'y signale deux points seulement : d'abord le prosélytisme à exercer parmi nos confrères dans le sacerdoce. Avons-nous assez à cœur de leur faire connaître la Ligue et d'éveiller chez eux le désir d'en faire partie, non pas uniquement pour profiter de ses privilèges, mais pour être enrôlés dans la croisade ? Ensuite, il me paraît que la Ligue serait plus vivante et prendrait plus d'importance aux yeux des fidèles, si nous leur faisons connaître davantage, et du haut de la chaire, et par voie d'af-

fiches dans les églises, le privilège de l'indulgence plénière conférée par les confesseurs-Ligueurs aux communiants quotidiens.

II

J'aborde le fond même de l'apostolat dont nous faisons profession. *L'objectif que nous devons poursuivre nettement*, c'est la communion quotidienne.

Assurément tout prêtre se réjouira d'un progrès quelconque de communion chez ceux qui la faisaient moins souvent ; mais le désir de Notre Seigneur et de l'Eglise est la communion quotidienne ; c'est à celle-là que nous devons tendre toujours ; avec discrétion, sans doute, mais aussi avec une sainte hardiesse. Pour ceux que leurs devoirs d'état ou les conditions de leur existence tiennent éloignés de la Table sainte en semaine, nous devons travailler à obtenir au moins la communion hebdomadaire.

Quiconque a tenté l'expérience aura fait les constatations qu'il m'a été donné de faire. Il est plus aisé d'obtenir la communion de chaque dimanche, que la communion de quinzaine : la communion quotidienne que celle de deux ou trois fois la semaine. Les raisons sont à la fois psychologiques et d'ordre pratique ; chacun les devine. Mais manifestement on s'attache davantage à la réception du Sacrement quand ses effets sont plus sensibles. Le succès obtenu dans certains milieux est dû, non aux facilités plus grandes qu'il offrait, mais au travail plus intense et mieux combiné qui a été fait.

Ayons confiance en notre mission, et en la grâce donnée aux fidèles pour entendre et pratiquer les enseignements de l'Eglise, et ne perdons jamais de vue ce qui est notre raison d'être comme Ligueurs, ce qui est l'âme de l'Œuvre : promouvoir la communion quotidienne. " Tant que le Pape ne nous dira pas qu'il s'est trompé, m'écrivait un apôtre laïque, je pousserai de tout mon pouvoir à la communion quotidienne."

III

Pour y arriver, il y a des moyens d'ordre intérieur, et d'autres plus extérieurs.

Il faut créer, chez les fidèles, une mentalité eucharistique ; qu'ils s'habituent à voir dans le Très Saint Sacrement *le mystère actuel* de la vie de Jésus-Christ (P. Eymard), le centre de notre religion et la vie de nos âmes, qu'ils soient convaincus de cette proposition, que Mgr Châtelus, évêque de Nevers, appelait un axiome catholique, à savoir que la communion quotidienne est le *régime normal* du chrétien en état de grâce.

Avant de provoquer la générosité, il faut évidemment créer des convictions lumineuses et profondes.

Or, il y a quatre idées mères de la prédication eucharistique :

Le but à poursuivre par la communion est l'état de grâce toujours conservé ; la mesure régulière, dont tous doivent chercher au moins à se rapprocher, est la réception quotidienne du Pain de la vie ; la messe et la communion ne devraient faire qu'un ; enfin, toute communion est fructueuse et conseillée, si elle est faite en état de grâce et avec une droite intention : conditions accessibles à toute bonne volonté.

Il faut joindre la piété à la doctrine.

(A suivre).

SOMMAIRE :

Article nécrologique: Le T. R. Père Louis Estèvenon, Supérieur général de la Congrégation du T. S. Sacrement. — Le Premier Congrès Sacerdotal de Montréal. — Piété eucharistique. — Comment réciter l'Office divin ; d'après les nouvelles Rubriques. — Les congrès eucharistiques locaux. — La musique sacrée. — L'Apostolat de la Communion. —

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal,



DEFUNTS

S. G. Mgr James McDonald, évêque de Charlottetown, membre de l'Œuvre depuis Août 1898.

Rév. Ferdinand Gauthier, du diocèse de Trois-Rivières, membre de l'Œuvre depuis novembre 1909.

Rév. Napoléon Comeau, du diocèse de Trois-Rivières, membre de l'Œuvre depuis Mars 1900.

Rév. Philippe Honoré Bérard, du diocèse de Joliette, membre de l'Œuvre depuis mars 1900.

Débuts d'un Evêque Missionnaire

Nous signalons volontiers à l'attention de nos Confrères ce charmant petit ouvrage, dû à la plume de Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., cet apôtre infatigable, membre de notre pieuse Association depuis plusieurs années.

Nul doute que nous trouverions le secret des grands travaux, dont Sa Grandeur nous fait le récit, dans sa fidélité ponctuelle à ses heures d'adoration !

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,
LE PAS, District du KEEWATIN.
RIX : Unité, 15cts ; Franco, 18cts.

Les Premiers Vendredis du Mois.

par M. le chanoine BOUCHAT, secrétaire de l'Evêché de Namr.

Quatrième édition, augmentée de la Messe du Sacré-Coeur.

Joli volume de 160 pages.

No. 116 — broch, l'exemp. 15c. la doz. \$1.50

BUREAU des ŒUVRES EUCHARISTIQUES,
368 AVENUE MONT-ROYAL Est, MONTREAL.

LES EVANGELIQUES

Vie de Jésus-Christ Méditée

Par l'abbé Prosper Baudot, S. J.

Dix-huitième mille.

On prêche souvent aux fidèles l'immense importance qu'il y a pour eux à étudier l'Écriture Sainte et à méditer souvent sur les pages du St Évangile. Malheureusement, les livres bien faits, qui pourraient les aider dans cette étude si suave et si profitable ne sont pas nombreux. — En voici un qui, sous le format d'un petit volume, offre des pages délicieuses où le récit évangélique suivi, pas à pas, s'encadre dans de courtes et substantielles méditations.

“ C'est la vie du Sauveur tout entière que nous avons traitée. Nos Évangéliques contiennent toutes les scènes de l'Évangile. Et parce qu'il s'agissait d'une vie à raconter, il convenait de proposer les faits dans l'ordre où ils se sont succédés. Nous avons donc adopté cet ordre et nous l'avons fait en nous appuyant sur des chronologiques toujours sérieuses. Nous renvoyons à des Index spéciaux les personnes qui préfèrent, à l'ordre chronologique, l'ordre liturgique des temps et des fêtes. Elles trouveront là tout ce qui leur est nécessaire.

“ Chaque exercice est divisé, selon l'usage, en plusieurs points. En tête de chaque point, nous formulons sommairement ce qui y est contenu. Par ce procédé, nous avons voulu, non seulement éclairer le texte de la méditation, mais en faciliter la préparation dès la veille, en offrant à la bonne volonté de chacun un résumé de l'exercice, court, facile à saisir.”

L'AUTEUR.

No. 148	broché 75c.	franco 83c.
„ 149	relié \$1.00.	franco \$1.08